

	FORMULAIRE	F 18	Version B
	Contrat de formation	Date d'application : 01/09/2025	
		Page 1 sur 6	

CONTRAT DE FORMATION ENTRE L'ORGANISME DE FORMATION ET LE STAGIAIRE

Entre l'organisme de formation :

Raison sociale :	École de la Deuxième Chance de l'Artois – Site d'Arras et site de Liévin
Adresse :	1 rue de la Symphorine – 62000 ARRAS 2 rue Joseph Marie Jacquard – 62800 LIEVIN

Représenté par :

Nom – Prénom :	Raphaël DELABY – Christophe LOBE-SIKOTI
Qualité :	Responsable de Site Arras – Site de Liévin

D'une part,

Le stagiaire :

Nom – Prénom :	XXXXXXXXXXXX
Adresse :	XXXXXXXX 62300 LENS

D'autre part,

Le stagiaire bénéficiant de l'action de formation professionnelle a le statut de « **STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** ».

Vu le Code du travail – 6^{ème} partie – Livre III – Titre IV:

- articles L.6341-7 à L. 6341-9 (rémunération et frais de transport),
- articles L. 6343-1 à L. 6343-4 (conditions de travail),
- articles L. 6353-3 à L. 6353-7 (formation du contrat),

1 – OBJET

L'objet du présent contrat est de définir les modalités de participation du stagiaire à la formation de : **Action de préformation et préparation à la vie professionnelle**

Organisée par **l'E2C de l'Artois**

Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois

Centre d'Affaires ARTEA
2 Rue Joseph Marie Jacquard
62800 LIÉVIN
Tél. 03.59.99.08.40
Email : accueil@e2c-artois.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



62
Département
Lille



Centre
d'Information
et de
Liaison



Ville
d'ARRAS
Béthune-Bruay



Label
Processus certifié
République Française
La certification Qualiopi a été délivrée
par le Ministère de l'Education Nationale
Actions de Formation

	FORMULAIRE	F 18	Version B
	Contrat de formation	Date d'application : 01/09/2025	
		Page 2 sur 6	

2 – DEFINITION DE LA FORMATION

L'organisme de formation s'engage **avec le concours financier de la Région et du FSE s'il y a lieu** d'organiser et assurer la formation suivante :

Mettre en place un parcours individuel et professionnel sur une période de 9 mois proposant remises à niveau, acquisition de compétences et alternance en stage.

Conformément au contenu pédagogique présenté et conformément à la réglementation de la certification visée s'il y a lieu.

L'organisme de formation s'engage à ne demander **AUCUNE participation financière au stagiaire.**

Gratuité totale pour les stagiaires pour la formation, les examens et aussi :

- Les équipements
- Les outillages
- La matière d'œuvre
- Le livret du stagiaire
- Les supports pédagogiques
- Les visites médicales obligatoires prévues au code du travail, ainsi que les visites médicales obligatoires prévues dans le domaine du Transport

Le coût de la formation représente pour le financeur : 7591 €

3 – NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

L'action formation a pour objectifs(s) :

Proposer au stagiaire un parcours individualisé dans un dynamique collectif en s'assurer de développer les objectifs suivants :

- Capacité à développer une image positive de soi (estime, affirmation et confiance en soi),
- Être capable de montrer des comportements et des attitudes appréciées du monde Professionnel,
- Découvrir le milieu de l'entreprise et déterminer une orientation professionnelle,
- Élaborer et défendre un projet professionnel en vue de le valider,
- Développer le sens de l'autonomie, de l'engagement, des responsabilités,
- Capacité à se fixer ses propres objectifs personnels et professionnels,
- Capacité à identifier et planifier les moyens d'action

Cette formation se réalisera en :(cocher la ou les modalités)

- Présentiel en groupe
 Présentiel individuel

Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois

Centre d'Affaires ARTEA

2 Rue Joseph Marie Jacquard

62800 LIÉVIN

Tél. 03.59.99.08.40

Email : accueil@e2c-artois.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Pas-de-Calais
Département
Lille-Dunkerque



Arras
Lille
Tribune
Ville d'ARRAS



Béthune-Bruay
Arras Lys Romanes



Qualiopi
processus certifié
La certification Qualiopi a été délivrée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation PROFESSIONNELLE
Actions de formation

	FORMULAIRE	F 18	Version B
	Contrat de formation	Date d'application : 01/09/2025	
		Page 3 sur 6	

FOAD

Accès au centre de ressources

A l'issue de la formation, seront délivrées au stagiaire :

- une attestation de fin de formation,
- une attestation de compétences et un portefeuille de compétences socioprofessionnelles

Le programme de l'action de formation est remis au stagiaire.

L'Organisme de formation informe et permet au stagiaire de s'inscrire, s'il y a lieu, à la certification visée ou à une procédure de validation d'acquis.

4 – LE NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

Afin de suivre au mieux l'action de formation précitée, l'organisme de formation vérifie les prérequis à l'entrée en formation et informe le stagiaire du niveau requis.

5 – L'ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu :

Date de début : 12/11/2025

Durée (dont alternance) : 9 mois

La formation se déroulera :

Adresse du lieu de formation :

E2C Artois -Arras

E2C Artois - Liévin

1 rue de la Symphorine

2 Rue Joseph Marie Jacquard

62000 ARRAS

62800 LIEVIN

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont les suivantes :

Moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre :

Phase Amont : Entretien de motivation pour intégrer le dispositif

Étape 1 : Période d'essai de 6 semaines dont 1 de stage entreprise (1 mois et demi)

Période d'intégration et découverte, de mise en place administrative, d'évaluation sur les Savoirs fondamentaux, de validation de fin de période d'essai.

Étape 2 : Période d'émergence et de définition de projet professionnel (4 mois)

Explorations, découvertes des métiers, remise à niveau français, mathématiques, Informatique, visites entreprise, projets collectifs, développement personnel, entretiens Individuels, 3 stages de 3 semaines en entreprise.

Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois

Centre d'Affaires ARTEA

2 Rue Joseph Marie Jacquard

62800 LIÉVIN

Tél. 03.59.99.08.40

Email : accueil@e2c-artois.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



62



arras
Lille
Lens-Liévin



Béthune-Bruay
Arras Lys Roman



Qualiopi
processus certifié
Le certificat Qualiopi a été délivré par la
Agence Régionale de Santé
Actions de Formation

	FORMULAIRE	F 18	Version B
	Contrat de formation	Date d'application : 01/09/2025	
		Page 4 sur 6	

Étape 3 : Période de validation du projet professionnel (1 mois)

Remises à niveau adaptées, évaluations intermédiaires, jury de validation du projet Professionnel, stage de 4 semaines en entreprise.

Étape 4 : Période d'accompagnement à l'emploi (2 mois)

Module approfondi de recherche d'emploi, stratégie de prospection, finalisation du Portefeuille de compétences, simulation d'entretien, stage long.

Modalités de contrôles des connaissances :

Le stagiaire s'inscrit dans un parcours individualisé durant lequel il vivra :

- La construction de son parcours personnel et professionnel par le biais d'entretiens individuels
- Des évaluations diagnostiques
- La construction et réalisation de son parcours de formation
- Des évaluations continues et intermédiaires en lien avec les divers projets, évènements et scénario qu'il rencontrera durant son parcours
- Des stages en entreprise avec des évaluations réalisées par les professionnelles
- Une remise de son attestation de fin de formation et/ou son attestation de compétences acquise en fin de parcours

Noms des intervenants

Liévin :
 BEAUTEAMS Anne-Gaëlle
 KOMILKIW Oxanne
 COQUEL Thomas
 DE MOLENNAAR Claire
 SELOSSE Stéphanie
 MACHU Delphine
 LOT Emmanuel

Arras :
 ODOUX Isabelle
 GALOISY Stéphanie
 DEFONTAINE Jérémy
 SANTERNE Estelle
 POPULASKER Samuel

Cette équipe pédagogique est appuyée ponctuellement par des intervenants experts d'un domaine (professionnel, sociale, culturel, sportif...)

Un parcours personnalisé est proposé au stagiaire suivant les modalités suivantes :

Heures en centre	725 h
Heures en entreprise (s'il y a lieu)	630 h

L'organisme de formation assure un suivi régulier et personnalisé de la progression pédagogique du stagiaire.

Un emploi du temps est remis au stagiaire.

Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois

Centre d'Affaires ARTEA
 2 Rue Joseph Marie Jacquard
 62800 LIÉVIN
 Tél. 03.59.99.08.40
 Email : accueil@e2c-artois.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



62
Pas-de-Calais
Département
Lille-Dunkerque



Arras
Lille
Ville
d'ARRAS



Béthune-Bruay
Béthune-Bruay
Ville
d'ARRAS



Qualiopi
processus certifié
République Française
Le certification Qualiopi a été délivrée
par le Ministère de l'Education Nationale
Actions de Formation

	FORMULAIRE	F 18	Version B
	Contrat de formation	Date d'application : 01/09/2025	
		Page 5 sur 6	

6 – LES OBLIGATIONS DES DEUX PARTIES

XXXX XXXXXX confirme vouloir suivre l'action de formation précitée.

Le (les) objectif(s) poursuivi(s) par le stagiaire par le biais de cette formation :

Le stagiaire s'engage à :

- Suivre la formation citée avec assiduité et à respecter l'emploi du temps,
- Prévenir de ses éventuelles absences,
- Signer la fiche d'émargement,
- Réaliser le cas échéant les périodes prévues en entreprise,
- Se conformer au règlement intérieur de l'organisme de formation et de l'(les) entreprise(s) d'accueil,
- Fournir un travail personnel selon l'ou (les) objectif(s) négocié(s),
- Participer aux évaluations et examens qui seront proposés en cours et /ou à la fin de l'action de formation,
- Répondre à l'enquête effectuée en fin de formation et 6 mois après celle-ci.

L'organisme de formation s'engage conformément au CCTP à :

- Prendre en compte l'expression des personnes en formation
- Adapter ses contenus de formation en fonction des acquis antérieurs des stagiaires
- Mettre à disposition un centre de ressource.
- En cas de FOAD (Formation ouverte et/ou à distance), celle-ci sera applicable selon la circulaire DGEFP du 20 juillet 2001 avec l'établissement par l'organisme d'un Protocole Individuel de Formation.

7 - INFORMATION SUR L'INDEMNISATION ET LA COUVERTURE SOCIALE DU STAGIAIRE

Les stagiaires accueillis dans des formations agréées par la Région peuvent prétendre soit à une indemnisation versée par Pôle Emploi, soit à l'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle versée par la Région (via l'Agence de Services et de Paiement - ASP) dans les conditions prévues au titre IV chapitre 1^{er} (article L 6341-1 et suivants) du Code du Travail pour le volume d'heures stagiaires total (centre et entreprise) de l'action de formation. Au-delà de ce volume d'heures total, le versement de l'indemnisation est interrompu.

Par ailleurs, la Région assure la prise en charge de la protection sociale « accident du travail et maladie professionnelle » des stagiaires en formation et par conséquent se substitue à l'Etat dans les conditions prévues au titre IV chapitre 2 (article L 6342-1 et suivants) du Code du Travail.

L'organisme de formation s'engage à informer les stagiaires des conditions de prise en charge par la Région telles que définies ci-dessus et à constituer les dossiers correspondants.

L'organisme de formation doit assurer la liaison entre le stagiaire et l'ASP ou la Région.

L'ASP est chargé du paiement et du traitement des dossiers susmentionnés.

Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois

Centre d'Affaires ARTEA

2 Rue Joseph Marie Jacquard
62800 LIÉVIN

Tél. 03.59.99.08.40

Email : accueil@e2c-artois.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



62

Pas-de-Calais
Département
Lille-Dunkerque



Arras
Lille
Tribune
CIVIL



Ville
d'ARRAS



République Française
Le certificat Qualiopi a été délivré
par la Direction Nationale
des Accompagnements et
Actions de Formation



	FORMULAIRE	F 18	Version B
	Contrat de formation	Date d'application : 01/09/2025	
		Page 6 sur 6	

8 – CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 relative modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment celles relatives à la sécurité et à la confidentialité des données, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations, saisies dans l'outil de gestion ARGOS, qui le concernent et qu'il peut exercer en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés de la Région Nord-Pas de Calais – Siège de Région – 151, avenue du Président Hoover – 59555 LILLE Cedex.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

L'organisme de formation s'oblige à informer le stagiaire des modalités de traitement, de conservation et d'utilisation des données personnelles communiquées par ce dernier transmises en vue de sa participation à la formation.

9 - REAMENAGEMENT ET RUPTURE DE CONTRAT

En cas d'abandon du stage sans motif légitime, de non-présentation à l'examen ou de renvoi pour faute lourde, il pourra être demandé au stagiaire de rembourser auprès de l'organisme payeur l'ensemble des indemnisations perçues.

En aucun cas, l'organisme de formation ne pourra lui demander un remboursement concernant le fonctionnement de l'action.

Le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours, à partir de la date de signature du présent contrat pour faire valoir sa rétractation par lettre recommandée avec avis de réception.

Passé ce délai, ce contrat peut faire l'objet, avec l'accord des deux parties, d'une suspension, d'ajustements ou de modifications pour des raisons majeures.

Il peut être résilié par l'organisme de formation dans le cas où le stagiaire ne respecte pas ses engagements.

Fait à Arras le 12/11/2025 En 2 exemplaires

L'organisme de Formation (Cachet, signature, fonction) Raphaël DELABY – Site d'Arras Christophe LOBE-SIKOTI – Site Liévin	Signature du stagiaire (nom prénom) Précédée de la mention « lu et approuvé »	Si le stagiaire est âgé de moins de 18 ans à son entrée en formation : Signature du représentant légal (nom prénom) précédée de la mention « lu et approuvé »
--	--	--

Une copie du contrat signé doit être remise au stagiaire au début de l'action. Document à conserver par l'organisme de formation, et à remettre à la Région Hauts de France sur simple demande.

Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois

Centre d'Affaires ARTEA
2 Rue Joseph Marie Jacquard
62800 LIÉVIN
Tél. 03.59.99.08.40
Email : accueil@e2c-artois.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



62

Mais-Département



Centre d'Innovation
et de
L'Innovation



Ville
d'ARRAS



Communauté
d'Agglomération
Béthune-Bruay



processus certifié

La certification Qualiopi a été délivrée
par la Région Hauts-de-France

ACTIONS DE FORMATION

